

MOTION sur la série ST2S

Présentée au Conseil d'administration du jeudi 14 février 2013

Lycée Charles de Gaulle – 77230 LONGPERRIER

Le rectorat de Créteil prévoit la suppression de 14 divisions ST2S dans l'académie pour la rentrée prochaine. Au lycée Charles de Gaulle, une classe de 1^{ère} ST2S devait dans cette logique être fermée dès la rentrée 2013, et cette mesure était initialement intégrée à la DHG / LGT et aux structures prévisionnelles soumises à l'avis et au vote du présent C.A. A l'issue d'un récent comité technique académique, ce projet a finalement été repoussé à l'horizon 2014. Si ce report est accueilli positivement, il ne peut cependant constituer, à proprement parler, une bonne nouvelle : à terme, la perspective de la réduction, voire de la fermeture locale reste envisagée.

Par ailleurs, le lycée de Longperrier fait figure d'exception dans ce paysage de suppression progressive de la filière ST2S, pour n'évoquer que la seule académie de Créteil en Ile de France, ce qui n'est pas davantage satisfaisant.

Pour justifier toutes ces fermetures, le rectorat évoque la fin du vivier d'élèves BEP arrivant en 1^{ère} ST2S. La mise en place du bac professionnel ASSP a effectivement conduit à fréquemment limiter le nombre d'élèves en ST2S. Cependant, le tarissement du vivier à d'autres explications, à rechercher par exemple du côté de la réforme du lycée : l'enseignement d'exploration reste encore trop peu lisible pour les élèves de l'académie à l'entrée de la seconde. Par ailleurs, les informations disponibles et décisions d'orientation, depuis les collèges jusque dans les lycées, restent passibles de progrès. Ce qui est vrai pour tous les établissements est certainement vrai pour notre lycée, et l'équipe éducative s'attachera à améliorer tout ce qui peut l'être. Pour autant, cela ne remet pas en cause la viabilité générale de la filière :

La série ST2S garde en effet toute sa pertinence au regard de l'évolution de l'emploi dans le domaine sanitaire et social aux niveaux II et III (infirmières, travailleurs sociaux). On prévoit dans les années à venir un besoin de plus de 25000 emplois rien qu'en Ile-de-France. De son côté, le baccalauréat professionnel offre des débouchés différents aux niveaux V et IV (aide soignant, auxiliaire de puériculture) différents du baccalauréat ST2S. La logique voudrait que l'on y voie une perspective de variété et de complémentarité, dans une offre de formation équilibrée que l'Education nationale reste à même d'offrir pour donner à tous les élèves des chances de réussite et de promotion sociale. Or, les fermetures annoncées s'inscrivent clairement dans une logique de substitution d'une formation par une autre, et donc de restriction générale des orientations. Restriction des orientations choisies au lycée d'une part, et restriction des possibilités d'études dans le supérieur d'autre part.

Des collègues de ST2S vont à la rentrée prochaine voir leur poste supprimer. Dans notre lycée, cette perspective est pour la rentrée 2014. Le rectorat propose une affectation des professeurs de STMS en PLP (SMS). Cette procédure de reconversion est nulle et non avenue, car les enseignements dispensés en ST2S et au lycée professionnel ne sont en rien similaires et n'ont pas les mêmes finalités en

terme de qualifications pour les élèves.

Les membres élus du C.A du lycée Charles de Gaulle dénoncent cette situation, et s'opposent à la fermeture générale des sections ST2S et aux suppressions de postes qui en découlent dans toute l'académie. Ils demandent que la perspective de suppression de classes ST2S dans notre lycée ne soit pas simplement reportée, mais abandonnée.

Rappelons que le projet de labellisation « Métiers de la Santé » pour le lycée de Longperrier, il y a quelques années, a fait l'objet de nombreuses réticences au C.A. A l'époque, l'idée d'un échange « gagnant- gagnant », où l'offre de formation et des structures plus réduites serait compensée par une offre de formation ambitieuse dans un même domaine, n'était pas partagée par tous les membres du conseil d'administration. Certains redoutaient une mesure transitoire et de pure forme, consacrant à terme la paupérisation de la formation locale. Ils redoutaient la rupture avec l'engagement, pour nos jeunes, d'un même enseignement ambitieux pour tous, ouvrant sur une promotion sociale possible pour tous, quel que soit leur lieu d'habitation et d'affectation scolaire.

La labellisation a finalement été adoptée, et les membres élus du C.A. ont alors choisi la confiance, avec un signal fort aux institutions de l'Education nationale, pour le respect de leurs attentes.

Près de dix ans plus tard, comment nous faut-il interpréter, localement et nationalement, la réduction de la filière ST2S ? Les inquiétudes refont surface.

C'est pourquoi les membres élus du C.A. demandent :

- L'abandon des fermetures ST2S en cours dans toute l'Île de France, et la pérennité de la filière, dans notre lycée comme ailleurs.
- le rétablissement de la passerelle de la voie professionnelle à la voie technologique, pour permettre aux élèves qui le souhaitent et le peuvent de poursuivre leurs études au-delà du baccalauréat.
- une gestion des personnels concertée et cadrée nationalement. Les personnels ne doivent pas faire les frais du manque d'anticipation de l'administration, et ils doivent être employés pour les compétences qui sont les leurs, pour que tous nos élèves bénéficient d'un enseignement spécifique de qualité.
- la remise en cause de la réforme du lycée : le retour à une option de 3 heures en seconde et à des dédoublements, cadrés nationalement en première et terminale, pour conforter les enjeux qualitatifs de la filière.
- une réflexion d'ensemble de l'Education nationale sur la filière sanitaire et sociale (place du bac pro et du bac ST2S) et sur la voie technologique dans son ensemble, qui demeure une voie de réussite et de démocratisation pour les élèves.

Pour : 11

Contre : 1

Abstentions : 5

Nul : 1

